

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Début de séance à 18 h
6 conseillers sont présents.
Secrétaire de séance : Nadine MONGE

*Demande est faite aux conseillers d'ajouter une délibération

Vote : 6 voix pour

***Délibération n° 1 Eglise-temple**

lot n°1 Maçonnerie

Délibération modificative pour la société Reboulet.

Le devis était de 90 818,14 € il passe à 81 668,20 €

Vote : 6 voix pour

***Délibération n°2 Eglise-temple.**

Lot n°2 Charpente couverture

Délibération modificative pour la société Reboulet

Le devis était de 87 606 € et passe à 89 731 € suite à modification demandée par l'architecte.

La commune demande que les bois de charpente non prévus dans le premier devis soient changés.

Vote : 6 voix pour

***Délibération n°3 Eglise-temple.**

Lot n°3 Décors peints

Délibération modificative pour la société Malfatto.

Le devis était de 25 758 € et passe à 21 308 €

Vote : 6 voix pour

***Délibération pour le loup.**

Suite à de nombreuses attaques de loup dans la Drôme sur les troupeaux et pour défendre le pastoralisme, l'association des maires de la Drôme demande aux conseils municipaux de prendre une délibération comme l'avait fait auparavant la CCD ;

L'AMC précise qu'il n'est pas question éradiquer le loup mais d'empêcher sa prolifération au détriment des éleveurs qui paye le prix fort.

Vote : 4 voix pour, 2 absentions (Brocaud J, Achard T)

***Délibération subvention pour le ski au collège:**

Le collège demande une subvention de 40 € pour les sorties de ski du collège.

Vote : 5 voix pour, 1 abstention (Archinard S)

***Délibération pour une convention avec l'association Eglise-Temple :**

L'association a été créée il y a un an et demi afin de soutenir la commune

Elle organise différentes manifestations dans des lieux communaux.

Afin de clarifier les relations entre l'association et la commune, une convention va être signée entre les 2 parties. Elle sera signée pour 1 an renouvelable tacitement.

Vote : 6 voix pour

***Délibération comptable.**

Régularisation comptable

Transfert du budget principal, section 1 chapitre 13 la somme de 3 169 € vers la section investissement section 1 , chapitre 23.

Vote : 6 voix pour

***Question diverses :**

Démission de deux membres du conseil municipal .

Les deux démissions ne sont pas consécutives l'une de l'autre.

Il s'agit de celle de Claude PONCET et de Josiane BROCAUD.

Josiane explique qu'elle ne se sent plus légitime pour représenter la commune.

Elle pense être allée jusqu'au bout de ce qu'elle pouvait faire. C'est avec le regret de ne pas voir évoluer assez rapidement des habitudes qui desservent un « bien vivre ensemble » qu'elle reprend sa liberté.

Les affrontements ne sont plus supportables.

Josiane précise qu'elle continuera à suivre les animatrices de l'école (Stéphanie et Coralie) s'il y a besoin.

Claude regrette la démission de Josiane et rappelle son investissement au niveau de l'école.

Claude ne supporte plus l'opposition des habitants

Elle se sent terriblement seule et guère soutenue même au sein du conseil municipal.

Les conseillers ne sont pas présents.

Elle a du faire des travaux ou prendre en charge des dossiers sans aucune aide (entretien de la station, projet des travaux de l'église-temple, les discussions pour l'assainissement, la carte communale, la mise en conformité « accessibilité »).

Elle ne supporte plus l'ambiance générale du village.

Elle regrette le manque de respect pour sa fonction de Maire.

La place de maire n'est pas un honneur mais une charge.

Elle n'a pas de regret, de belles choses ont été faites, et toujours dans l'intérêt de la commune.

Claude attend la réponse du préfet.

Deux solutions : soit de nouvelles élections, soit une mise sous tutelle de la commune.

Secrétariat :

La secrétaire de mairie envisage de quitter son poste sur la commune de Sainte Croix pour un emploi plus proche de son domicile.

Elle attend une réponse.

Panneau d'affichage.

Il va falloir trouver un emplacement pour le nouveau panneau d'affichage.

Actuellement le seul officiel est celui du bas du village, sous l'ancienne mairie.

Avancée des travaux

Adressage postal : les commandes sont passées et nous aurons le matériel fin janvier. C'est l'employé communal qui posera les plaques des particuliers. Un courrier avec toutes les informations sera adressé à chaque habitant. Une demande d'autorisation sera faite pour la pose des plaques de rues quand cela sera nécessaire.

Eglise-temple : Les établissements Reboulet devraient installer les échafaudages le 8 janvier 2018, la première réunion de chantier aura lieu le jeudi suivant.

Accessibilité école : Suite à la rencontre du 12 décembre 2017, Pascal ALBERT doit étudier le côté juridique auprès d'un notaire et voir ce qui peut être fait. Nous avons obtenu une dérogation de 2 ans, déjà six mois sont passés.

École : Par souci de clarté entre les parents, les animatrices et la commune et pour mieux définir les responsabilités de chacun, Josiane a fait un courrier présentant un nouveau règlement de fonctionnement, une fiche sanitaire et des autorisations à signer.

Isolation de la conduite du pont : Il faut faire une demande au Conseil Départemental puisqu'il est propriétaire. Un avenant au devis a été établi par l'entreprise EIFFAGE pour travaux supplémentaires.

Shéma directeur de l'eau : Il va redémarrer en début d'année.

Eclairage public : Il y a quelques soucis dans l'éclairage public. Les agents de CITELUM vont contacter Guy.

Devis Liotard : Le trottoir devant chez Roger ne se fera pas puisque c'est privé.

Fontaines : Dans la rue principale du village, les vannes n'ont pas mises au bon endroit, nous ne pouvons pas les fermer l'hiver (risque de gel). Pas d'autre solution sans faire des travaux plus importants.

Assainissement : un reste de subvention servira pour l'isolation de la conduite du pont.

Mme le Maire préfère ne pas lire les différents courriers reçus en mairie et cela pour ne pas raviver les rancœurs

Un point sur les fonds dont on dispose pour l'église : Il va manquer environ 40 000 €
La commune peut faire l'avance mais l'association va œuvrer pour trouver des fonds.
La dernière manifestation devrait rapporter environ 2 000 €

SEANCE LEVEE A 19H30